

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Juin 2019

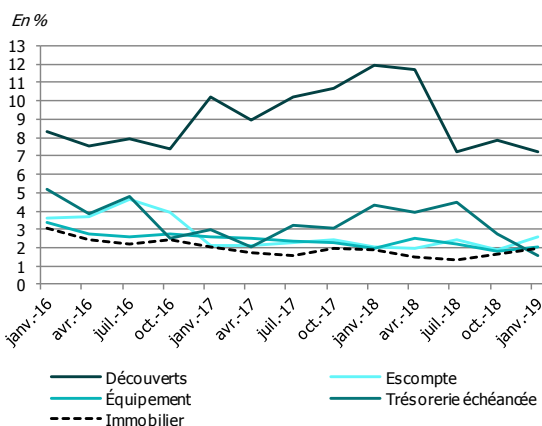
TAUX DES CREDITS AUX ENTREPRISES EN GUADELOUPE JANVIER 2019

Entre octobre 2018 et janvier 2019, le taux moyen des crédits immobiliers et d'équipement augmente, tandis que celui des autres crédits diminue. Le taux moyen appliqué aux crédits à l'équipement progresse de 27 points de base (pdb) par rapport à octobre 2018 et s'établit à 2,06 %. L'écart avec celui pratiqué en France entière atteint 72 pdb (39 pdb en octobre 2018).

Le taux moyen appliqué aux crédits immobiliers (1,93 %) augmente de 25 pdb, il est plus élevé de 33 pdb par rapport à la France entière. À l'inverse, le taux moyen appliqué aux découverts enregistre une baisse de 65 pdb par rapport à octobre 2018, il se situe à 7,21 %. L'écart avec le taux de la France entière atteint 463 pdb après 540 pdb en octobre 2018. Le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée (1,59 %) recule de 115 pdb. L'écart avec la France entière s'inscrit en baisse de 3 pdb après 105 pdb en octobre 2018.

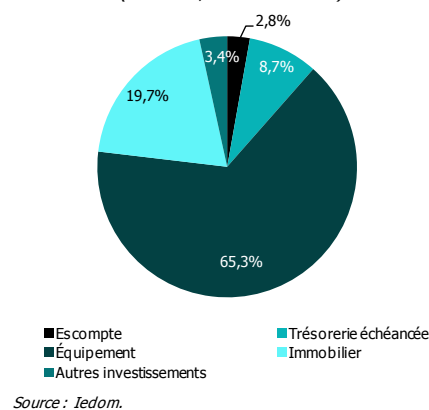
Caractéristiques des nouveaux crédits en Guadeloupe¹

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : Iedom.

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)

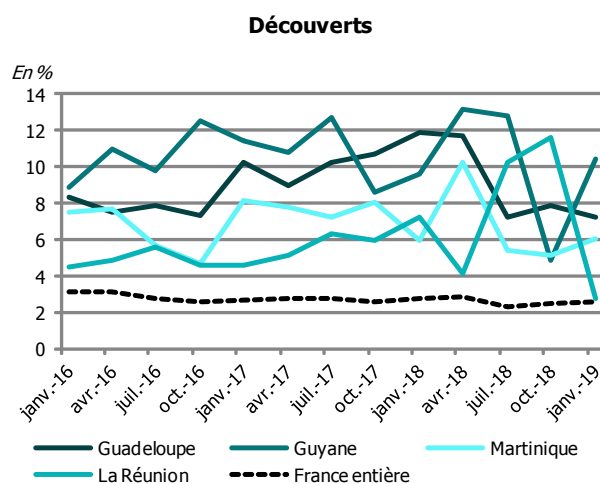


Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T1 2019		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2018		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière
Découverts	7,21	2,58	7,86	2,46	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	1,59	1,56	2,74	1,69	68	20	100	35	5,90	1,60
Équipement	2,06	1,34	1,79	1,40	94	107	100	84	2,56	1,22
Immobilier	1,93*	1,60	1,68*	1,58	211*	186	100*	94	-	-

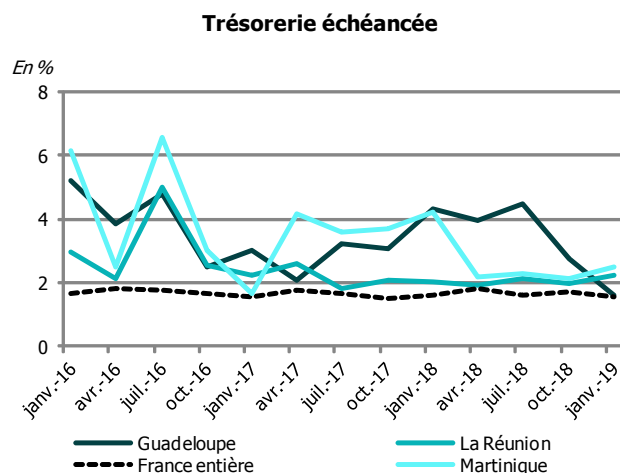
* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

¹ L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières, les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

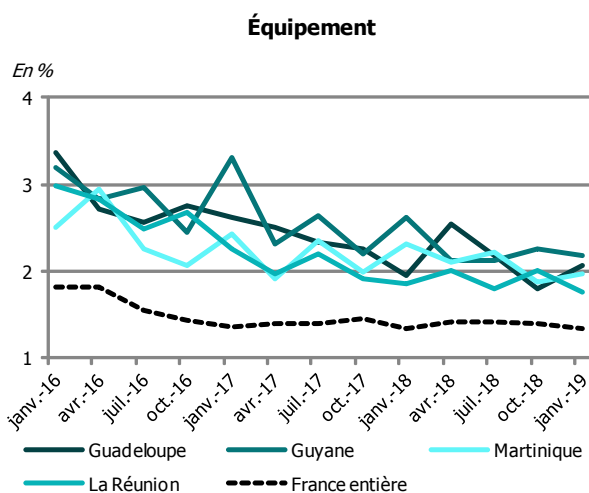
Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



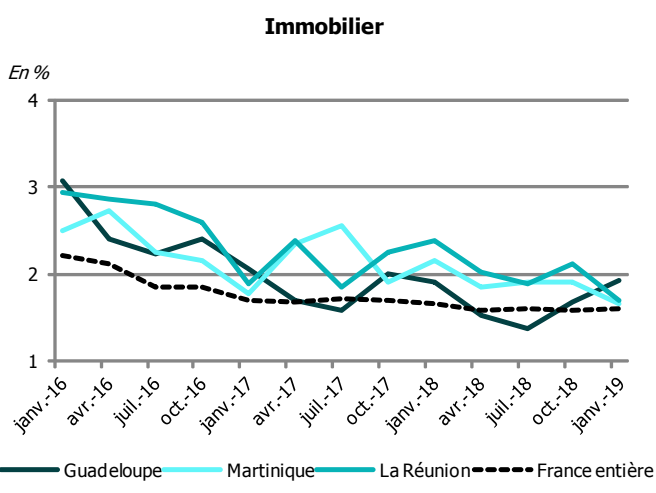
Sources : Iedom, Banque de France



Sources : Iedom, Banque de France



Sources : Iedom, Banque de France



Sources : Iedom, Banque de France

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers, et dans certaines géographies, pour la trésorerie échancée sont basés sur un plus faible nombre d'observations disponibles.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès de dix établissements et sociétés financières ayant leur activité en Guadeloupe, elle se base sur environ 1 200 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.